

Image not found or type unknown



Attestation de l'employeur des cotisation verser, année 74 à 78

Par **lanis**, le **26/04/2009** à **14:34**

Bonjour, pour le dossier de ma penssion de retraite, on me demande de joindre mes feuilles de paye, mais ils ont été perdu, alors en appelant l'employeur pour demander une attestation de ces cotisations ils ne veulent pas me faire parvenir l'attestation des cotisation ou duplicata de feuille de paye depuis janvier cet un vrai problème car la cram de bretagne ne trouve aucune trace de ces années, alors que je leurs est fait parvenir un certificat de travail. Quel droit l'employeur à pour ne pas me communiquer soit les duplicata des feuilles de paye ou une attestation de cotisation, merci de bien vouloir me renseigner car cet vraiment un problème.
Lanis